



AR Prefecture

006-210601316-20240209-D2024_05-DE
Reçu le 28/02/2024

Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 09 février à 14h30

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 26 janvier 2024

Nombre de conseillers : 05
Présents : 04
Votants : 05

Présents : BAYONNE Jean-Jacques, BONNARD Florence, JUBEAUX Sébastien,
POU Jean-Pierre

Excusé : FERRARO Noël a donné procuration à J-J BAYONNE

Secrétaire de séance : BONNARD Florence

Délibération D2024-05

Objet : subvention à l'UNC

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que :

L'association des anciens combattant de l'U.N.C Roquesteron

a demandé une subvention pour l'année 2024.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 200.00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,:

ACCEPTE l'attribution de la subvention à L'association les chats du Mercantour

- pour un montant de **200.00 €**

VOTES :

Pour : 05

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE
Le Maire